

## UNE ASSURANCE INDISPENSABLE SUR UN CHANTIER

Vous préparez un chantier de construction ? Pensez à souscrire une assurance propre à ce projet. L'assurance « wrap-up » – ou responsabilité civile globale de chantier – couvre les dommages à des tiers découlant des activités de construction, d'installation ou de rénovation pour un projet particulier.

Cette assurance est habituellement exigée pour le maître d'œuvre (le propriétaire du projet ou l'entrepreneur général). Elle protège le propriétaire, l'entrepreneur général et tous les intervenants contribuant au projet, soit les sous-traitants.

### Principaux avantages

- ◆ Lorsqu'un sinistre survient, l'intervention d'un seul assureur facilite et accélère le règlement, ce qui limite les retards ainsi que les complications entre les différents intervenants.
- ◆ Avec un seul assureur, il n'y a qu'une seule franchise à déduire.
- ◆ Les limites d'assurance des polices de responsabilité des entrepreneurs peuvent varier d'un entrepreneur à l'autre et être

épuisées par le paiement de réclamations effectuées pour d'autres projets. Une limite particulière pour un projet distinct garantit la sécurité financière du projet en cas de sinistre.

- ◆ L'assurance « wrap-up » offre les mêmes garanties et exclusions pour tous les entrepreneurs participant au projet.
- ◆ Avec une seule police, un seul libellé et une seule date d'échéance, vous éviterez les problèmes potentiels de renouvellement et de résiliation qui peuvent survenir pendant le projet. De plus, il est possible de déterminer la période de garantie après la fin des travaux selon vos besoins (12, 24 ou 36 mois).

Les experts s'entendent pour dire que cette assurance constitue la meilleure protection pour un projet de construction. Plus avantageuse que des polices d'assurance responsabilité civile générale souscrite par chaque entrepreneur, elle est plus facile à gérer et, surtout, elle permet de réaliser des économies en ce qui a trait à la prime. Ne vous en privez pas !

Pour de plus amples renseignements sur vos besoins en assurance et en gestion de risques, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Il sera en mesure de vous prodiguer les meilleurs conseils quant au choix d'assurance qui convient le mieux à votre situation et de protéger ainsi ce qui compte le plus pour vous : l'avenir de votre entreprise !